



Lycée Jules VERNE

Conseil d'administration
du 26 juin 2023



Actes du Conseil d'Administration

N°	libellé
55	Bilan financier voyage Madrid 2023
56	Bilan financier voyage Bretagne 2023
57	Bilan financier voyage Paris 2023
58	Bilan financier voyage Italie 2023
59	Bilan financier voyage Taiwan 2023
60	Adoption de la convention d'adhésion au groupement de commandes d'achat de papier reprographie pour 2024
61	Location de salles
62	Adoption de convention relative a l'aquisition d'équipements de laboratoire Physique Chimie
63	Recueils de grammaire - conjugaison
64	Decision budgétaire soumise au vote
65	Autorisation de recrutement des personnels de droit public
66	Adoption des conventions de locations de salles avec les associations de langues

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier voyage Madrid 2023

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage à Madrid 2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Madrid 2023 - adoption du bilan financier.
La participation demandée aux familles est arrêtée à 398 € au lieu des 450 € initialement votés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier voyage Bretagne 2023

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage en Bretagne 2023
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bretagne 2023 - adoption du bilan financier.
La participation demandée aux familles est arrêtée à 210 € au lieu des 240 € initialement votés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come
Prénom : Patrick
Signé le : 28/06/2023 09:11:42

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier voyage Paris 2023

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage à Paris 2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris 2023 - adoption du bilan financier.

Compte tenu de l'équilibre, pas de modification de participation financière par rapport au tarif initialement voté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:11:45

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ROME , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Rome - adoption du projet de voyage pour 2023/2024 et et du budget prévisionnel, ainsi qu'autorisation de signer les contrats afférents.
Participation financière demandée aux familles 500 € par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:11:49

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TAIWAN, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Echange avec Taïwan - adoption du projet rectificatif pour 2023/2024 (en remplacement de la délibération n° 40 du 13/04/2023) et de son budget prévisionnel ; autorisation de signer les contrats afférents.
Voyage au printemps 2024,
Participation financière demandée aux familles 1 650 €, au lieu des 1 500 € précédemment votés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:11:53

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Papier - Adoption de la convention d'adhésion au groupement de commandes d'achat de papier reprographie pour 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:11:57

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

locations de salles - adoption du tarif de 5€ / heure pour les salles banalisées

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:12:01

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

laboratoire Physique-Chimie - adoption de la convention 2023_01441 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoire de Physique-Chimie, avec la région des Pays de la Loire

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:12:04

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : recueils de grammaire / conjugaison

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe d'achat par les familles d'un recueil de grammaire / conjugaison
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
adoption du principe d'achat par les familles d'un recueil de grammaire / conjugaison pour les niveaux seconde et première.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la DBM n° 7, relative à un prélèvement sur Fonds de roulement de 36 550 €.
Les DBM 2 à 6 sont présentées pour information.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 4,1 Quotité de travail : temps partiels et temps pleins Mission confiée : assistance éducative

Rémunération : indice brut 347 Origine du financement : Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

associations de langues - adoption des conventions de locations de salles pour 2023-2024, avec les associations France Equateur et Nantes Chine

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le : 28/06/2023 09:12:18